

# Consultations pour le 5<sup>e</sup> Plan d'action national pour un gouvernement ouvert

## Justice – Cadre de discussion

### Sommaire

**Contexte** - En tant que membre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), une initiative multilatérale internationale, le gouvernement du Canada élabore son 5<sup>e</sup> Plan d'action national pour un gouvernement ouvert (ci-après le PAN). Ce plan d'action s'articulera autour des principes et des outils de gouvernement ouvert, par exemple la transparence, la responsabilisation, la mobilisation, la collaboration, l'inclusion et les données ouvertes, afin de résoudre les problèmes ciblés. La création d'un plan d'action en consultation avec la société civile et le public est un élément clé du processus menant à un gouvernement ouvert.

**Sujet** - Le thème de l'accès à la justice est ressorti de nos dernières consultations concernant le PAN.

**But - Appliquer les principes et les outils de transparence, de responsabilisation et de participation citoyenne aux questions touchant la justice.**

### Commentaires des participants aux consultations

- **Données ouvertes** - Nécessité d'accroître la création, l'agrégation et la publication de données relatives à la justice pour promouvoir l'analyse, repérer les éventuels préjugés, garantir la responsabilisation et favoriser l'innovation (exemples de type de données : tribunaux, fonctionnaires judiciaires, aide juridique, services correctionnels, nombre de dossiers, données individuelles par rapport aux données de système, arbitrages, données démographiques).
- **Littératie et éducation** - Nécessité d'adopter un langage simple et clair dans le domaine juridique et un volet éducatif pour informer tous les citoyens sur leurs droits, les lois, les ressources, les outils et autres, au moyen de sources fiables.
- **Accès à la justice** - Préoccupations concernant les citoyens, y compris les communautés sous-représentées et marginalisées, qui ne bénéficient pas d'un accès suffisant à la justice, qu'il s'agisse de programmes, d'aide juridique, d'outils ou d'informations en langage simple et clair.
- **Aspect fédéral, provincial, territorial et municipal (FPTM)** - Nécessité d'avoir accès aux données jusqu'au niveau municipal pour bien comprendre le paysage de la justice et son incidence sur les communautés, y compris celles qui sont sous-représentées et marginalisées, ce qui comprend l'accès à des données standardisées dans tout le pays.
- **Mobilisation** - La mobilisation et la consultation directes des citoyens, en particulier auprès des communautés sous-représentées et marginalisées, sont essentielles pour assurer la prise en compte de leurs besoins et difficultés dans le domaine de la justice.

### Quelles sont les pratiques exemplaires internationales?

L'accès à la justice et la justice ouverte sont des domaines stratégiques privilégiés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). Le PGO a mis en évidence le fait que la [justice est un domaine émergent du gouvernement ouvert](#) qui comprend un nombre croissant d'engagements et a publié une série de politiques en matière de justice (axée sur l'accès à la justice et la justice ouverte). Le Canada a participé aux discussions sur l'accès à la justice du PGO. En 2020, le PGO et l'Open Society Justice Initiative ont organisé une séance de discussion virtuelle, [Réponse ouverte + rétablissement ouvert : accès à la justice et à un](#)

[gouvernement ouvert pendant une pandémie](#), réunissant des spécialistes, notamment du ministère de la Justice du Canada.

Se reporter à la fiche d'information pour connaître les pratiques exemplaires en la matière.

### Quelles sont les prochaines étapes?

L'année qui vient de s'écouler a révélé l'importance de la justice et l'a mise au premier plan grâce à des mouvements internationaux comme *Black Lives Matter* (La vie des Noirs compte). Nous avons également pu constater les effets secondaires de la pandémie qui ont suscité d'autres problèmes d'accès à la justice, tels que des problèmes juridiques liés à la détention, à l'emploi, au logement et à l'endettement. L'accès à la justice et la justice ouverte sont essentiels pour aider toutes les communautés du pays à bénéficier des données, des informations et des services dont elles ont besoin pour interagir avec un système judiciaire impartial et équitable, ce qui garantit l'adoption d'une approche de la justice orientée vers les personnes et qui permet de mieux comprendre les besoins juridiques de la population du Canada et, ainsi, de mieux y répondre.

## Suggestions des membres de la société civile et du Forum multi-intervenants (FMI)

### *En ce qui concerne les sujets soulevés par les participants aux consultations*

**En ce qui concerne les données ouvertes** - Les données ouvertes constituent un élément important de la justice, car elles permettent au public de mieux comprendre l'incidence des nouvelles lois et de savoir qui est touché par le système judiciaire, ce qui va au-delà des données des services de police et sur la criminalité économique. Ces données comprendraient également des données désagrégées sur l'équité concernant les personnes dans le système judiciaire, celles qui sont incarcérées et celles qui sont en voie de remise en liberté, une analyse des jeux de données sur le maintien de l'ordre pour évaluer les représentations dans les données en fonction du lieu, des données sur les services de police et la composition de leur effectif et des données sur les cas de force excessive. En outre, il est nécessaire de disposer de davantage de données et de transparence concernant les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes contre les femmes. On dispose de très peu de données sur la surveillance, la violence et le profilage de la police.

**En ce qui concerne l'accès à la justice** - Il faut absolument s'assurer que les Premières Nations, les Métis, les Inuits, les réfugiés, les femmes et les filles, les personnes en situation de handicap et les néo-Canadiens ont un accès suffisant à la justice par l'entremise de l'aide juridique, de programmes, d'outils, de systèmes judiciaires plus rapides et d'informations en langage simple et clair. Ces éléments peuvent être complétés par des données ouvertes sur le fonctionnement des tribunaux. Une attention particulière doit être accordée aux groupes autochtones quant à leurs besoins au regard du système judiciaire, compte tenu de l'augmentation des taux d'incarcération et de leur surreprésentation dans le système judiciaire canadien.

**En ce qui concerne l'aspect FPTM** - L'obtention de données standardisées de la part de tous les ordres de gouvernement nécessiterait une collaboration accrue avec des spécialistes en matière de collecte et de communication de statistiques sur la criminalité et de statistiques des forces de police. Ainsi, des informations plus affinées sont fournies du point de vue des données désagrégées sur l'équité, y

compris sur le plan géographique. Comme point de départ, voir le Programme de [DUC](#) (déclaration uniforme de la criminalité) et les [statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada](#).

### *Commentaires supplémentaires des membres de la société civile du FMI*

**Obligation de divulgation proactive des données par la Gendarmerie royale du Canada (GRC)** - Depuis 2016, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) demande aux ministères et organismes de soumettre un inventaire de tous les jeux de données en leur possession. En date du 7 février 2021, l'organisme n'avait toujours pas de calendrier pour soumettre un inventaire complet des données ouvertes et a déclaré être en cours de consultation avec le Conseil du Trésor.

**Déclaration de la criminalité économique** - Le gouvernement devrait tenir compte de la recommandation de Transparency International (TI) Canada formulée dans le rapport sur l'exportation de la corruption publié l'année dernière. Voir le [rapport sur l'exportation de la corruption](#) (en anglais) pour toutes les recommandations.

**Possibilité de collecter des données sur l'utilisation des essais gratuits de logiciels et des abonnements à des logiciels ou applications** - Les systèmes judiciaires doivent signaler de manière proactive toute utilisation d'outils logiciels portant atteinte à la vie privée, y compris les essais gratuits.

**Possibilité de créer un registre/inventaire public des algorithmes et des systèmes d'intelligence artificielle (IA), et un organe de surveillance indépendant de l'IA** - La liste devrait inclure les technologies d'IA utilisées par la GRC et d'autres ministères actifs dans le système judiciaire, les systèmes transfrontaliers et d'immigration, les services de police et la technologie de reconnaissance faciale. En outre, il est suggéré de créer un organe de surveillance indépendant pour une [utilisation responsable de l'intelligence artificielle \(IA\) au sein du gouvernement](#). Cette mesure permettrait, entre autres, de réglementer le secteur privé et de suivre l'évolution des politiques en matière d'IA.

**Accès à la justice pour les personnes en situation de handicap** - Les gouvernements doivent reconnaître les difficultés uniques auxquelles se heurtent les personnes en situation de handicap lorsqu'elles tentent d'accéder aux services et processus juridiques. Pour en faciliter l'accès, les entités judiciaires devraient mettre en œuvre des pratiques inclusives dans les domaines qui sont une source de préoccupation (par exemple, accessibilité des espaces de justice et de la documentation, accès aux tribunaux et à leurs substituts, accès à une aide indépendante). En particulier, des aménagements doivent être mis à la disposition des personnes en situation de handicap afin qu'elles aient les outils et le soutien qu'il faut. Les gouvernements devraient envisager d'adopter les recommandations figurant dans le document [Principes et directives internationaux sur l'accès à la justice des personnes handicapées](#).

**Approche intersectionnelle de la justice** - Si l'on considère les personnes les plus marginalisées au Canada au regard des enjeux canadiens, l'accès à la justice est essentiel pour aider les communautés du pays, notamment les femmes autochtones, les Premières Nations, les Métis, les Inuits, les personnes en situation de handicap, les réfugiés et les néo-Canadiens. De même, il est très important de reconnaître que cette question est un problème de longue date qui persiste encore à ce jour pour les communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits au Canada, plus particulièrement en ce qui a trait à la GRC et aux services de police locaux. Les femmes, en particulier les femmes pauvres et racialisées, ont également été négligées par le système judiciaire en ce qui concerne les agressions sexuelles, le

fémicide entre partenaires intimes, les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, les travailleuses du sexe et les femmes toxicomanes.

## FICHE D'INFORMATION

### RENSEIGNEMENTS CONTEXTUELS DÉTAILLÉS

#### Consultations pour le 5<sup>e</sup> PAN

- Le Canada doit soumettre son 5<sup>e</sup> PAN au PGO en 2021 afin de respecter ses obligations internationales.
- Pour élaborer le plan, le gouvernement du Canada a consulté les Canadiens au cours de la période allant de l'automne 2019 à la fin de 2020. Les consultations comprenaient des réunions avec la société civile, des webinaires d'information, des forums de discussion en ligne, des événements virtuels en ligne et des conférences téléphoniques.
- Quatre grands thèmes ont été retenus pour des discussions plus approfondies, à savoir la transparence financière et des entreprises, les changements climatiques et la croissance durable, la lutte contre la désinformation et le maintien d'élections justes et équitables, et l'accès à la justice.
- Faits des séances de discussion sur **l'accès à la justice** :
  - **trois séances virtuelles en ligne** organisées pendant la semaine du 14 décembre 2020, en plus d'un forum de discussion en ligne accessible à ceux qui n'ont pas pu assister à un événement;
  - **38 personnes** ont participé aux séances;
  - des représentants de **Justice Canada, de Sécurité publique et de la GRC** ont participé aux séances en tant que spécialistes techniques et ont fourni un cadre essentiel pour les discussions.

### POURQUOI UN ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE L'ACCÈS À LA JUSTICE?

#### 1 – Continuité : 4<sup>e</sup> PAN

- Même si le thème de la justice ne figurait pas en tant qu'engagement à part entière dans le 4<sup>e</sup> PAN, les objectifs d'accès à la justice et de justice sociale étaient sous-jacents à de nombreux engagements et jalons, notamment les suivants :
  - démocratie saine;
  - accès à l'information;
  - dialogue féministe ouvert et inclusif;
  - réconciliation et gouvernement ouvert.
- L'importance de la justice a été portée au premier plan cette année à travers des mouvements internationaux comme **Black Lives Matter, les questions relatives aux femmes autochtones disparues et assassinées, les taux d'incarcération élevés et les mauvais traitements infligés aux peuples autochtones au Canada**. Les effets secondaires de la pandémie ont également entraîné un besoin accru d'accès à la justice dans divers domaines, notamment l'accès à l'aide juridique, les risques sanitaires dans les centres de détention, les problèmes liés à l'emprisonnement prolongé en raison des retards des tribunaux et l'augmentation des cas de violence domestique.

*Efforts déployés jusqu'à aujourd'hui*

- Lors du Sommet du PGO de mai 2019 à Ottawa, Justice Canada a organisé l'activité [Portes ouvertes à Justice](#). Organisée dans la bibliothèque de Justice Canada, cette activité constituait la première occasion pour le ministère d'ouvrir ses portes au public. Justice Canada a accueilli des conférenciers internationaux et locaux pour des discussions sur l'accès à la justice et la protection de la vie privée, ainsi que des discussions éclair sur le gouvernement ouvert et la justice ouverte. Des kiosques interactifs présentaient les dernières réalisations et initiatives de Justice Canada en matière de gouvernement ouvert. Un grand nombre de ces initiatives sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.
- De plus, lors du Sommet, le PGO et le Canada ont organisé conjointement le [lancement](#) (site anglais) de la [Coalition sur la justice](#), un groupe de membres du PGO, d'organisations de la société civile et d'autres partenaires nationaux et internationaux œuvrant en faveur d'une approche de la justice centrée sur les personnes dans les plans d'action du PGO, par l'entremise de systèmes judiciaires transparents, accessibles et inclusifs, en partenariat avec d'autres services sociaux. Le gouvernement du Canada s'est officiellement joint à la coalition en août 2019 et a collaboré avec le PGO en octobre 2020 pour lancer la **première réunion de travail de la coalition réunissant les membres du PGO** qui sont actuellement en train de créer ensemble ou de mettre en œuvre des engagements en matière de justice dans leurs PAN.
- Le Canada a signé la Déclaration commune sur le gouvernement ouvert pour la mise en œuvre du Programme de développement durable (PDD) de 2030 (en particulier l'objectif 16 du PDD sur la paix, la justice et les institutions efficaces).

## 2 – Commentaires de 2020 sur l'accès à la justice

*Les paragraphes suivants contiennent un résumé des commentaires reçus au cours des consultations qui peuvent ne pas représenter nécessairement le point de vue du gouvernement du Canada.*

### 1. Accessibilité des données et de l'information

- Accès aux données** - Il est nécessaire de créer davantage de données relatives à l'équité en matière de justice (maintien de l'ordre, pénitenciers, profilage, victimes, criminalité économique) et d'en assurer une ventilation plus détaillée pour faciliter les analyses, repérer les éventuels préjugés, garantir la responsabilisation et favoriser l'innovation (exemples de type de données : tribunaux, fonctionnaires judiciaires, aide juridique, services correctionnels, nombre de dossiers, données individuelles par rapport aux données de système, arbitrages, données démographiques).
- Littératie, éducation et accès à la législation en langage simple et clair** - Les particuliers doivent connaître leurs droits (par exemple, leurs droits en tant que locataire, comment et pourquoi leurs données sont collectées, où ils peuvent trouver de l'aide). Il faut adopter un langage simple et clair et mettre en place un volet éducatif dans le domaine juridique pour que chaque personne connaisse et comprenne, entre autres, ses droits, les lois, les ressources et les outils grâce à des sources fiables.
- Coordination fédérale, provinciale, territoriale et municipale** - Il convient d'adopter une approche coordonnée de la collecte et de la diffusion des données et de réduire les obstacles à l'accès entre les administrations. L'accès aux données jusqu'au niveau municipal est nécessaire pour bien comprendre le paysage de la justice et son incidence sur les communautés, y compris celles sous-représentées et marginalisées, ce qui comprend l'accès à des données standardisées dans tout le pays.

- 2. Réforme du système judiciaire et accès à la justice** - L'accès insuffisant à la justice, notamment pour les communautés sous-représentées et marginalisées, soulève des inquiétudes, qu'il s'agisse de programmes, d'aide juridique, d'outils ou de données et d'informations en langage simple et clair.
- a. Mobilisation** - Les participants ont souligné que la mobilisation et la consultation directe des Canadiens, en particulier des communautés sous-représentées et marginalisées, sont essentielles pour assurer la prise en compte de leurs besoins et difficultés dans le domaine de la justice.
  - b. Mise à profit de la technologie** - Les participants ont suggéré de mettre à profit la technologie pour rendre les services juridiques plus accessibles, tout continuant de prendre conscience des préjugés et de lutter contre ceux-ci.
  - c. Lutte contre le racisme systémique** - Les participants ont noté que la lutte contre le racisme systémique doit être au premier plan du système judiciaire (collecte de données, solutions politiques et lutte contre la partialité en matière de données).
  - d. Transparence dans les services de police** - Amélioration de la communication et de la transparence en ce qui concerne les budgets et le financement des services de police, les politiques et les processus visant à garantir l'absence de préjugés dans les services de police et les mécanismes de surveillance.
  - e. Cadres juridiques autochtones** - Les réformes du système judiciaire doivent tenir compte du rôle des lois et des formes de justice autochtones.
  - f. Mesures pour régler certains problèmes juridiques soulevés lors des consultations** - Une plus grande transparence et des réformes concernant les lois sur le logement, le droit de la famille, la justice pour les jeunes et les lois relatives au travail du sexe.

## QUELLES SONT LES PRATIQUES EXEMPLAIRES INTERNATIONALES?

### 1 – Domaines stratégiques de l'OCDE

L'Observatoire de l'innovation dans le secteur public de l'OCDE a publié un rapport intitulé [Transparence, participation et responsabilité dans le secteur de la justice](#), (traduction disponible sur le site) qui présente une étude de cas sur la mise en œuvre par le gouvernement argentin des principes de transparence, de participation et de responsabilisation dans le système judiciaire par l'entremise de deux initiatives phares : un portail de données ouvertes qui publie des jeux de données contenant des informations sur un large éventail de sujets liés à la justice, et une plateforme numérique de mobilisation civique sur les questions liées à la justice. À l'aide de ces initiatives, le gouvernement cherche à améliorer la relation entre la société et le secteur de la justice, ainsi que la prestation des services juridiques.

L'OCDE présente également une initiative du Costa Rica, appelée la [Politique de justice ouverte](#) (Traduction disponible sur le site).

L'autorité judiciaire du Costa Rica a créé une politique institutionnelle de justice ouverte qui favorise une gestion judiciaire fondée sur la transparence, la participation citoyenne et la collaboration institutionnelle. La politique de justice ouverte est la première à être mise en œuvre dans le monde et vise à résoudre des problèmes comme celui de la délégitimation de l'autorité judiciaire en raison d'actes de corruption et du manque de transparence et de responsabilisation. La mise en œuvre de la politique

de justice ouverte élargit et améliore la manière dont la population peut obtenir des informations sur le travail des institutions, ce qui facilite la responsabilisation, le débat public et la participation citoyenne. La mise en œuvre de cette politique devrait permettre, entre autres initiatives, la création d'un portail de données ouvertes regroupant des informations institutionnelles, le renforcement des espaces de participation citoyenne, la mise en place de tribunaux ouverts et de bureaux de défense publique ouverts, ainsi que la sensibilisation et la formation de tous les fonctionnaires du système judiciaire. Rétablir la confiance des citoyens et prévenir les actes de corruption sont les principaux objectifs de la politique de justice ouverte.

## 2 – Domaines stratégiques du PGO

Selon le [World Justice Project](#) (seulement disponible en anglais), deux tiers de la population mondiale sont aux prises avec des problèmes de justice aux effets disproportionnés sur les personnes marginalisées et les pauvres, une situation qui a été exacerbée par la pandémie de COVID-19. En conséquence, la justice ouverte est un domaine politique central pour le PGO, qui indique que la justice est un domaine émergent dans le gouvernement ouvert qui s'accompagne d'un nombre croissant d'engagements susceptibles d'avoir une incidence considérable. Dans les pays membres du PGO à revenu élevé et moyen supérieur, les problèmes liés au logement, à la consommation et aux finances représentent les problèmes juridiques les plus courants. Dans les pays du PGO moins riches, les problèmes liés à la documentation et aux services de base sont plus courants. Voici les recommandations du PGO pour combler ces lacunes en matière de justice à l'aide d'une approche de gouvernement ouvert :

- renforcer les capacités juridiques en améliorant l'accès à l'information;
- renforcer les forums et les processus de résolution;
- travailler pour améliorer les résultats et réduire les contraintes, en particulier pour les communautés sous-représentées.

Le PGO a publié un rapport intitulé [Transparence et responsabilité en première ligne de la justice : accès à une assistance juridique civile ou pénale](#) dans lequel l'accès à une aide juridique civile ou pénale est considéré comme une composante essentielle de l'accès à la justice. L'aide juridique peut garantir la responsabilisation des systèmes judiciaires et la protection des droits de la personne. Le PGO [fait des recommandations à cet égard aux gouvernements qui sont](#) décrites dans son rapport intitulé [Série de politiques en matière de justice, partie I : Accès à la justice](#).

- **Programmes pour les communautés mal desservies** - Augmenter le financement des services d'aide juridique existants (créer de nouveaux bureaux et services pour les communautés isolées ou mal desservies). Rendre les budgets (et les résultats) transparents jusqu'au niveau du programme.
- **Coopération pour répondre aux besoins juridiques** - Protéger et renforcer les partenariats avec la société civile, notamment avec les prestataires d'aide juridique civile. Lancer des groupes de travail composés de membres du gouvernement et de la société civile pour définir des réformes juridiques visant à améliorer l'aide juridique et les tribunaux.
- **Partenariats ciblés** - Renforcer et institutionnaliser les partenariats avec la société civile pour mieux servir les communautés et les populations mal desservies, comme les victimes de la violence fondée sur le genre.



Dans la [Série de politiques en matière de justice, partie II : Justice ouverte](#), le PGO propose de nouvelles orientations sur les types de réformes de gouvernement ouvert que les systèmes judiciaires peuvent entreprendre pour promouvoir une justice ouverte. Voici les points essentiels à retenir :

- la justice ouverte est une première étape vers des systèmes judiciaires plus équitables, où les réformes peuvent servir de première étape pour résoudre les problèmes d'équité et d'indépendance;
- la justice est devenue un domaine d'intérêt dans les plans d'action du PGO grâce à l'élan mondial croissant d'action et d'innovation dans ce secteur (près de 300 engagements pour rendre la justice plus accessible, ouverte et efficace);
- selon les données des rapports du Mécanisme de rapport indépendant (MRI), 25 % des engagements en matière de justice ouverte ont conduit à des améliorations importantes dans les communautés visées, ce qui est plus élevé que les autres engagements en matière de justice dans l'ensemble (21 %), et les engagements du PGO dans l'ensemble (19 %);
- les engagements existants du PGO portent principalement sur une transparence accrue des institutions judiciaires en rendant les informations et les données plus accessibles, les engagements pouvant être élargis en vue de garantir des mécanismes de responsabilisation permettant à la société civile et au public de demander des comptes au système, et de renforcer l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité du système judiciaire.

La [Coalition sur la justice](#) a été lancée lors du [Sommet mondial du PGO à Ottawa en 2019](#) (site anglais).

Le lancement a été effectué conjointement par le PGO et le gouvernement du Canada, et organisé de concert avec le Groupe de travail sur la justice. La réunion inaugurale de la Coalition sur la justice du PGO s'est déroulée en ligne le 21 octobre 2020 pendant la Semaine mondiale de la justice et a été organisée en partenariat avec le gouvernement du Canada, Pathfinders et l'OCDE. Le Canada a également [contribué à la rédaction](#) du [mandat](#) de la Coalition. La Coalition comprend un groupe de membres du PGO, d'organisations de la société civile et d'autres partenaires nationaux et internationaux qui déploient des efforts pour faire avancer l'accès à la justice à travers leurs plans d'action du PGO. Tous les membres du PGO qui créent ensemble ou mettent en œuvre des engagements en matière de justice seront invités à se joindre à cette coalition, dont le Canada est membre. Les membres de la Coalition conviennent de collaborer à des stratégies en vue de faire progresser la justice par l'entremise du PGO. Ils s'engagent notamment à :

- promouvoir l'apprentissage et l'échange sur les politiques et les mesures qui visent à améliorer l'accès à la justice;
- promouvoir les nouvelles technologies, la transparence, la participation citoyenne et un plus grand accès aux informations et aux données pour favoriser l'autonomie juridique et l'accès à la justice;
- augmenter le nombre d'engagements liés à la justice dans les plans d'action du PGO qui prévoient l'adoption d'une approche centrée sur les personnes pour améliorer l'accès à la justice.

Le PGO a accordé une attention particulière à la justice ouverte pendant la pandémie de COVID-19. Dans le [Guide pour un gouvernement ouvert et le Coronavirus : Justice](#), la COVID-19 est reconnue comme un facteur d'aggravation de l'écart de justice préexistant, ce qui exacerbe les inégalités existantes. Les problèmes sociétaux liés à la justice prennent de l'ampleur à mesure que se font sentir les conséquences

directes et indirectes de la pandémie, notamment les pertes d'emploi, les préoccupations financières personnelles et les difficultés d'accès aux soins de santé. Le PGO fournit une liste exhaustive de recommandations aux gouvernements pour faire face à ces conséquences, notamment :

- **financer les innovations qui fournissent des services de justice à distance**, y compris les tribunaux et les centres de détention;
- **augmenter les lignes d'assistance téléphonique et les autres services spécialisés de justice et de protection** destinés aux femmes et aux enfants, aux membres des communautés et des personnes LGBTQIA+, et créer des espaces sûrs pour les adultes et les enfants qui ont besoin de quitter leur domicile;
- **assurer en permanence le financement et les services des tribunaux de justice en ligne et des lignes d'assistance**, car une capacité supplémentaire contribuera à réduire l'arriéré;
- **utiliser la technologie pour créer des documents permettant d'expliquer les informations juridiques** aux particuliers et aux familles.

Le Canada a participé à d'autres séances de discussion sur l'accès à la justice du PGO. En mai 2020, le PGO et l'Open Society Justice Initiative ont organisé un webinaire, [Réponse ouverte + rétablissement ouvert : accès à la justice et à un gouvernement ouvert pendant une pandémie](#), en présence de spécialistes du **ministère de la Justice du Canada**, d'AdvocAid (Sierra Leone), de l'International Legal Foundation (Afghanistan) et d'Article 19 Amérique du Sud. Les discussions ont fait ressortir des pratiques prometteuses en matière de protection de l'accès à la justice pendant une crise. Les exemples présentés peuvent aider les membres du PGO et la Coalition sur la justice à réfléchir à la manière de répondre localement aux enjeux.

### 3 – Plans d'action nationaux

Un [aperçu général](#) (en anglais) des PAN d'autres pays révèle que l'accès à la justice et la justice ouverte sont des engagements communs, 210 engagements en matière de justice figurant dans les plans d'action du PGO depuis 2011. Au total, 61 membres du PGO ont pris des engagements en matière de justice, et 35 membres du PGO sont en train de les mettre en œuvre. Parmi les engagements notables, notons ceux indiqués ci-après.

- [Indonésie](#) (en anglais) - Augmentation de la quantité et de la qualité des services d'aide juridique. En 2018, l'Indonésie s'est engagée à créer des règlements qui assurent le financement des organisations d'aide juridique, leur permettant ainsi d'étendre leur portée à des communautés plus éloignées et plus défavorisées. Le gouvernement lancera également une campagne d'éducation civique visant à enseigner aux citoyens comment reconnaître les violations de leurs droits et comment les prestataires d'aide juridique peuvent les aider à obtenir justice en ce qui a trait à leurs griefs.
- [Danemark](#) (en anglais) - Mise en place de dispositifs de protection des lanceurs d'alerte pour les employés, pour augmenter la probabilité que les informations soient rendues publiques et ainsi contribuer à une culture d'ouverture, notamment au sein du service des poursuites, de la police, du service danois de sécurité et de renseignement (PET), de l'administration pénitentiaire et du ministère de la Justice.

## QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES?

- Étant donné que l'accès à la justice a été défini comme un enjeu important lors des consultations publiques et que certains ministères ont également mis l'accent sur cette question, le gouvernement du Canada continuera à étudier les possibilités de tirer parti des données ouvertes et de l'information ouverte afin d'assurer la mise en place d'un système judiciaire ouvert, inclusif et responsable pour tous.
- Outre le fait de nous faire part de leurs préoccupations concernant la justice ouverte et l'accès à la justice, les participants aux consultations ont souligné qu'il serait avantageux de tirer parti des valeurs de gouvernement ouvert dans le cadre de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes portant sur des questions sociales, économiques ou environnementales. Les ministères et la société civile se doivent donc aussi de réfléchir à des initiatives concrètes et réalisables qui intégreraient les principes de gouvernement ouvert pour promouvoir l'accès à la justice et qui donneraient également lieu aux éléments suivants :
  - une **collaboration** accrue entre l'ensemble du gouvernement du Canada et les provinces, les territoires et les municipalités, et les intervenants externes, y compris le milieu universitaire, le secteur sans but lucratif et le secteur privé;
  - une **mobilisation significative des intervenants** afin d'accroître la sensibilisation et leur communiquer les décisions sur les politiques et les programmes tout au long du processus, et non pas seulement de façon ponctuelle ou après coup;
  - l'application d'une optique de **diversité, d'inclusion et d'équité** à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes (par exemple, analyse comparative entre les sexes Plus - ACS+) à toutes les étapes du processus de concrétisation de l'engagement.